

aurait voulu se joindre aux défenseurs de cette ville. D'Ornano lui permit seulement de se retirer auprès du duc de Nemours. Quant à la forteresse, elle fut laissée sous la garde de madame de Chamelot ; le chef royaliste y plaça même, sur la demande de cette dernière et de l'avis de la noblesse forézienne, une petite garnison commandée par le capitaine Ruppert, pour en assurer la conservation sous l'obéissance du roi, mais sans pouvoir guerroyer au dehors (1).

Que devint Montrond après le rétablissement de la paix ? S'il resta en possession de Marguerite Gaste, qui semble avoir été déjà veuve de son second mari, le baron de Bressieu, dès l'année 1591, ce ne fut sans doute que jusqu'à son décès. Au reste, cette possession fut loin d'être paisible. La descendance masculine des seigneurs d'Apchon ne paraît pas avoir laissé sans protestation, passer dans une famille étrangère, une seigneurie qui avait dû être substituée de mâle en mâle, suivant les coutumes des temps féodaux. De là un procès qui nous est révélé par une phrase du *Philocarite*, d'Anne d'Urfé, ainsi conçue : « Ceste maison de Montrond est tellement
« à présent litigieuse, que je ne sçay qui en nommer
« seigneur ; tant y a que les seigneuries de Montrond,
« Boisset, Rochetaillée, Grézieu et Chenerrailles en
« sont (2).

A la suite de ce litige, Montrond rentra en la posses-

(1) Aug. Bernard. Les d'Urfé, p. 360. — Broutin. Hist. de Feurs, p. 212.

(2) Les d'Urfé, p. 296 et 461. — Suivant un document signalé par M. Allut, Anne d'Urfé écrivait son *Philocarite*, en 1584 (V. les Routiers au xiv^e siècle, p. 259).